

Révision du Schéma régional des Véloroutes et Voies Vertes Nouvelle Aquitaine

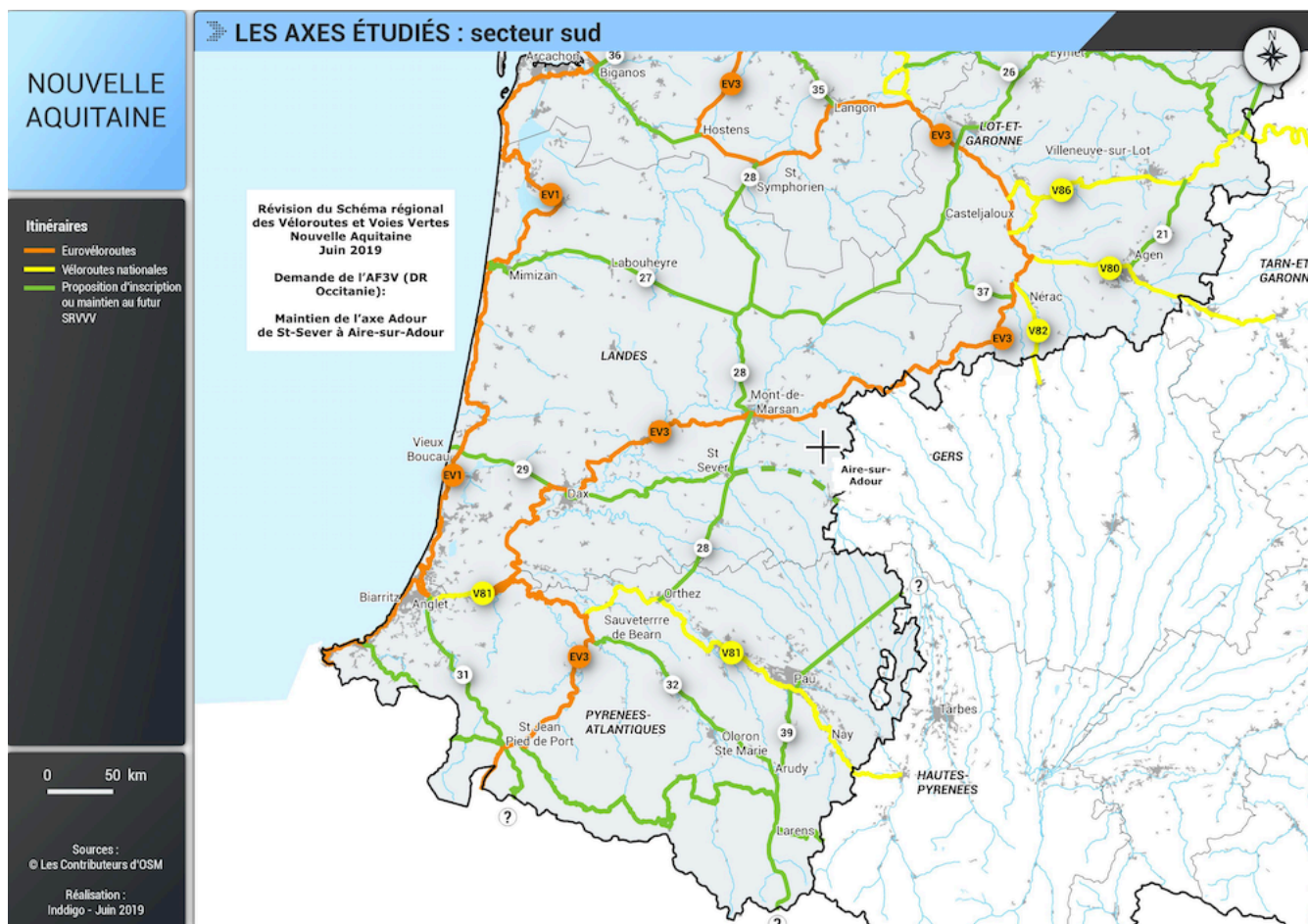
Réunion du 13 Juin 2019 à Mont de Marsan :

Demande de la Délégation régionale Occitanie de l'AF3V :

**Maintien de l'axe régional St-Sever à Aire-sur-Adour,
pour conserver un axe complet vallée de l'Adour dans les
Landes,
connecté à celui prévu dans les Hautes-Pyrénées**

Version 1 (sans cartes)

L'Association Deux Pieds Deux Roues, Délégation régionale de l'AF3V pour la région Occitanie, demande que le futur Schéma régional des VVV de la Nouvelle Aquitaine conserve comme axe régional l'axe de la Vallée de l'Adour entre Dax-Saint-Sever et Aire-sur-Adour, pour trois raisons :



= 1- Cet axe continu le long de l'Adour figurait déjà dans le Schéma Régional des VVV d'Aquitaine, actualisé en 2014, avec une mention sur la carte : « en direction de Tarbes ».

Voir carte jointe

et : <http://www.vvv-sud.org/projetsregaquitaine.html>

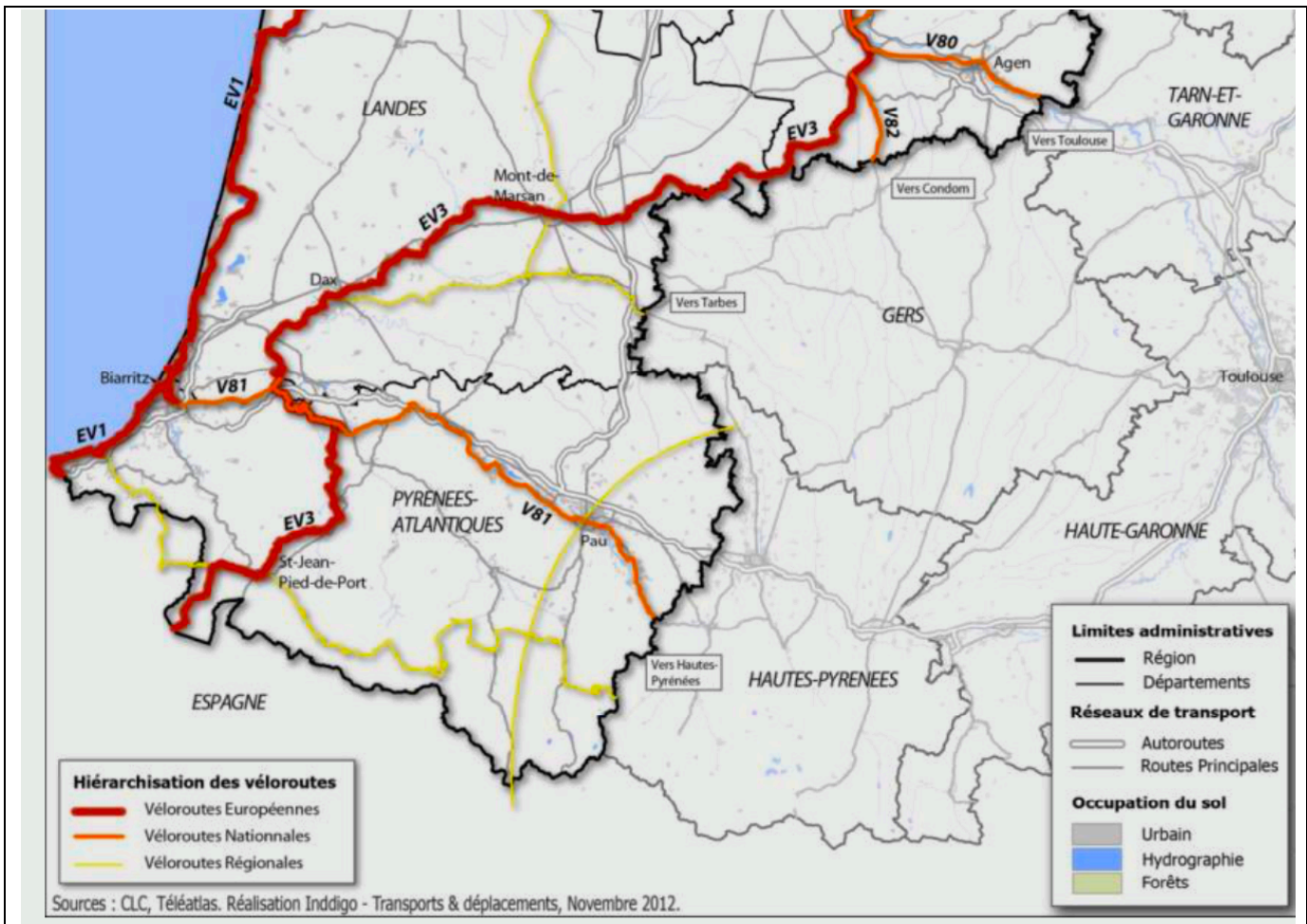


Schéma régional VVV Aquitaine 2014

Le Schéma régional des VVV pour la Nouvelle Aquitaine devrait donc reprendre cet axe en totalité, car les raisons qui ont expliqué le choix de cet axe en 2014 sont toujours valables.

= 2- le Schéma régional des VVV de la région Midi-Pyrénées, adopté en 2014, prévoyait un axe de la vallée de l'Adour continu entre Tarbes-Maubourguet-Barcelonne-du-Gers, en connexion avec Aire-sur-Adour et la vallée de l'Adour dans les Landes.

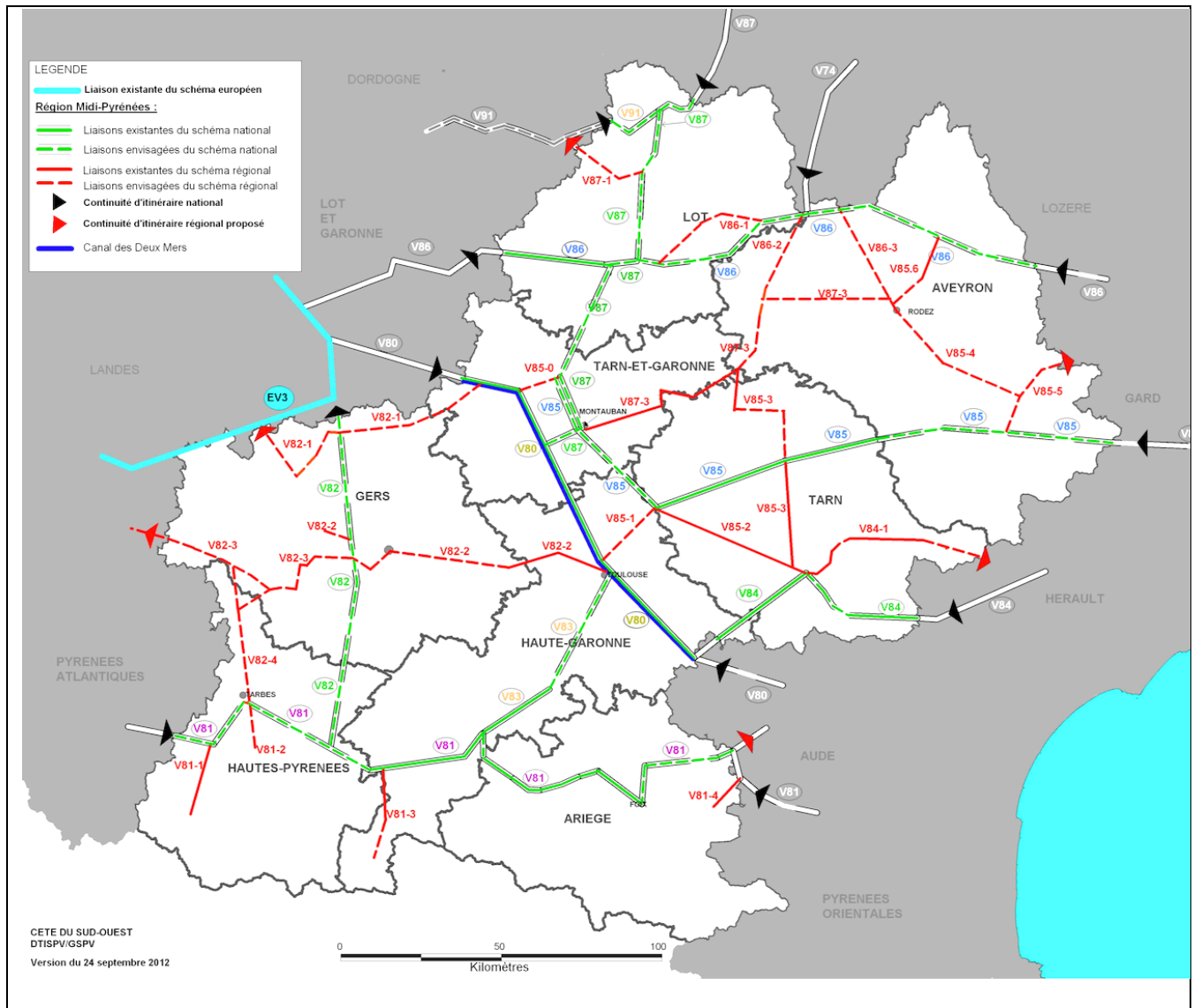
Cet axe se décomposait en deux branches :

V82-3 Barcelonne-du-Gers-Riscle-Plaisance (proche de Marciac, grand site) ;

V82-4-Plaisance-Maubourguet-Tarbes (jonction avec la V81).

Voir cartes ici : <http://www.vvv-sud.org/projetsmidipyrenees.html>

Et :



Le Schéma régional VVV de Midi-Pyrénées 2014

La région Occitanie, qui a englobé Midi-Pyrénées, sans Schéma régional des VVV à ce jour, continue à cofinancer les axes qui étaient prévus au Schéma régional des VVV de la région Midi-Pyrénées.

= 3- Cet axe continu de la Vallée de l'Adour Dax-Aire-sur-Adour-Tarbes présente un fort potentiel de fréquentation car :

= c'est un axe de vallée à faibles dénivelés, avec un réseau dense de chemins communaux peu circulés qui permettent de créer une Véloroute ;

= il dessert des villes et sites touristiques remarquables, assez nombreux et denses, offrant des haltes pour les cyclo-randonneurs ;

= il permet de relier la Véloroute européenne Scandibérique (à Dax et à Mont-de-Marsan) à la Véloroute nationale du Piémont Pyrénéen V81 (à Tarbes) et à la Véloroute nationale vallée de la Baïse (V82).

= à ce titre il pourrait être ajouté, comme axe national, au futur Schéma national Vélo en cours d'élaboration.

Association Deux Pieds Deux Roues

Délégation régionale Occitanie de l'AF3V Association Française pour le développement des Véloroutes et Voies Vertes
5 avenue F. Collignon 31200 Toulouse

J. Savary délégué régional AF3V
(06 33 59 03 35 j-savary@wanadoo.fr)

Destinataires par courrier :

- = M. Alain Rousset, Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
- = M. Xavier Fortinon, Président du Conseil Départemental des Landes
- = M. Michel Pelieu, Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées
- = M. Robert Cabé, Président Communauté de Communes d'Aire-sur-Adour

Destinataires par Courriel :

- = Mme Isabelle Prévost, chargée de mission VVV Région Nouvelle Aquitaine (isabelle.prevost@nouvelle-aquitaine.fr)
- = Mme Sylvie Saint-Sevin CD 40 (sylvie.saint-sevin@cg40.fr)
- = M. Philippe Jugie Directeur Développement Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement (philippe.jugie@ha-py.fr)

Copies au réseau AF3V:

- = Claire et Jean-François Lataste : « Place au Vélo Marsan » Délégation départementale AF3V pour les Landes
- = Francis Mons délégué régional AF3V Nouvelle Aquitaine
- = Pierrick Hospital : « Pau à Vélo », Délégation Départementale AF3V pour les Pyrénées-Atlantiques
- = Barthélémy Savary : Val d'Adour Maritime, relais local AF3V Bas-Adour
- = Béatrice Gros-Doat : Val d'Adour Maritime, responsable Mobilités
- = Agnès De Tienda : Cyclomotivés Tarbavélo, relais local AF3V pour l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées